



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, LE 11 MAI.

M. Palmaert est arrivé hier à Paris avec des dépêches qu'on dit importantes du cabinet de Bruxelles. Ces dépêches sont, dit-on, relatives aux nouvelles négociations commerciales entamées depuis un mois entre la France et la Belgique. Les derniers débats de la chambre des représentants belges a fait craindre de voir s'ouvrir bientôt une nouvelle guerre de domines entre les deux pays.

— On s'étonne beaucoup à la préfecture de police du grand nombre d'agents qui ont été envoyés depuis lundi à Douvens, Clairvaux et au Mont-St-Michel. On prétend que leur mission est de prendre une espèce de signalement de chacun des amnistés, afin de pouvoir les reconnaître ensuite, s'ils venaient à Paris malgré la défense de la police.

— Quelques journaux ont demandé si les ex-ministres de Charles X, qui ont obtenu récemment la permission de demeurer dans leurs terres devaient être compris dans l'amnistie. Il semble que ce n'est pas même une chose douteuse, puisque ces ex-ministres devaient toujours se regarder comme prisonniers d'état, puisque le gouvernement pouvait à sa volonté les réintégrer au fort de Ham.

— Par suite de la loi d'amnistie, un journal fait remarquer que les projets de loi de non-révélation et de déportation tombent d'eux-mêmes.

— On parle beaucoup des grands préparatifs qu'on fait en ce moment au château de Fontainebleau pour les fêtes du mariage du prince royal. Un grand nombre d'ouvriers ont été envoyés de Paris pour ces travaux. On veut réaliser cette année les grandes fêtes qu'on avait annoncées pour l'automne dernier, et qui n'ont pu avoir lieu par suite des événements de la Granja et du départ précipité du roi de Naples pour ses états.

— Des ordres ont été donnés, nous assure-t-on, sur toute la route que doit parcourir la princesse Hélène de Mecklenbourg, pour que les honneurs lui soient rendus comme à une reine; partout la garde nationale et l'armée doivent former la haie sur son passage. A Paris, le même cérémonial sera observé; de la barrière de Fontainebleau aux Tuileries, la garde nationale toute entière et la troupe de ligne doivent former la haie. On s'occupe déjà à l'état-major de désigner l'emplacement de chaque légion.

— Mme. de Michel a terminé récemment un portrait de M. le duc d'Orléans, que M. Luterotte, premier secrétaire de la légation de Berlin, a été chargé de porter à la princesse Hélène de Mecklenbourg.

— On paraît certain aux Tuileries que le grand-duc Michel et le prince royal de Prusse assisteront aux fêtes de Fontaine-

bleau. Ils sont, dit-on, attendus dans cette résidence pour le 8 du mois de juin.

— On écrit d'Auch, du 5 mai : Toute la ville s'entretenait de la douleur de la mère de Lacaze durant le procès débattu à la cour des pairs. La nouvelle de l'acquiescement étant arrivée. M. le cardinal archevêque de notre diocèse fit sur-le-champ complimenter cette pauvre mère de la liberté de son fils.

— D'autres nouvelles plus récentes nous annoncent l'arrivée de Lacaze à Auch, avec son père qui s'était rendu à Paris pendant le procès de la cour des pairs.

— Le Journal des Débats donne pour positive la nomination de M. Alexis de Jussieu, préfet de la Vienne, comme directeur de la police.

— Il y a eu ce matin conseil des ministres chez M. Molé. On assurait que des nouvelles télégraphiques de la frontière d'Espagne avaient motivé cette réunion extraordinaire. Des bruits vagues favorables à don Carlos ont circulé dans l'hôtel des affaires étrangères. Plusieurs diplomates sont venus s'enquérir de l'état des choses, on ne sait rien et l'on attend des résultats sérieux.

— Les puissances du Nord viennent de signifier à la France et à l'Angleterre le traité signé à Saint-Petersbourg avec don Carlos représenté par M. de Tattitscheff. Elles ont menacé lord Palmerston d'envoyer des hommes à don Carlos s'il augmentait l'effectif de la légion britannique. Nous ignorons la réponse du ministère anglais qui a dû la faire présenter notre gouvernement avant de donner son ultimatum.

— La cour de cassation vient de prononcer sur une question d'interprétation législative qui intéresse les journaux qui ont agrandi leur format. Le Débats, le Temps et la Paix ont été obligés de payer 8 centimes au lieu de 6, ce qui augmenterait leur dépense d'une somme de cent mille francs au moins. On croit cependant qu'une proposition relative au timbre des journaux va être soumise à la chambre des députés.

— Une grande opération militaire se prépare on s'occupe même déjà en ce moment contre l'armée de don Carlos. Le but, comme celui de la dernière tentative du général Evans, est toujours d'enlever à l'ennemi les petites villes où il s'est fortifié sur la grande route de Bayonne à Vittoria, et de couper en même temps ses communications avec la frontière, en occupant le cours de la Bidassoa depuis Elisondo jusqu'à Fontarabie, à son embouchure. Par le succès de l'opération, les insurgés seraient dépouillés de Tolosa, de Mondragon, d'Onate, c'est-à-dire de la province de Guipuscoa qu'ils occupent en entier, et refoulés vers l'est,

dans les vallées de la Borunda, des Amescuas et sur Estella en Navarre. Ils perdraient surtout les ressources de leur contrebande avec la France, les constitutionnels garderaient enfin eux-mêmes la frontière et cette vallée du Bastan qu'ils devraient avoir occupée depuis longtemps par quelque vigoureux effort, plutôt que d'accuser à satiété la France pour mettre à couvert leur fierté nationale.

Des forces considérables, presque toutes les troupes du général Espartero, ont été transportées par mer de Bilbao à Saint-Sébastien, pour se réunir à celles du général Evans, et le total doit être évalué à plus de 25,000 hommes. Espartero, quoique général en chef, ne commandera pas à Evans, qui a toujours stipulé sa libre coopération; mais le général Séoane a été envoyé auprès d'eux par le cabinet de Madrid pour les mettre d'accord au besoin, et ils sont convenus, en cas de partage d'opinions, que l'avis de Séoane obtiendrait la prépondérance. Ce général, homme de guerre expérimenté, qui a perdu une jambe dans une des batailles du temps de Napoléon, passe pour le meilleur stratège de l'Espagne. Sa réputation, son caractère de fermeté stoïque et la grande idée qu'on a de ses talents militaires donnent beaucoup de confiance à l'armée.

Iribarren, général entreprenant, actif, plein du désir de se distinguer, doit opérer sur Elisondo et le Bastan avec la portion du corps d'armée de Navarre cantonné autour de Pampelune. L'autre portion de ce corps d'armée reste dans le midi de cette province pour s'opposer à toute expédition carliste qui tenterait de traverser l'Èbre entre Logrono et Calahorra.

— Le bruit s'est répandu aujourd'hui que le ministère avait reçu par le télégraphe la nouvelle d'un changement de ministère en Espagne. Les nouvelles de Madrid du 3 faisaient pressentir la possibilité d'un événement de cette nature à la suite de la discussion sur le rapport de la commission des finances; mais comme les débats ont dû continuer pendant quelques séances, il n'est guère probable qu'on ait pu en apprendre déjà le résultat même par la voie télégraphique.

On lit dans l'exposé des motifs du projet de loi relatif à un chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, présenté par M. Martin (du Nord), dans la séance du 8 mai, que Messieurs, au nombre des grandes lignes de chemin de fer, étudiées aux frais de l'état, celle de Paris à Lille et à la frontière de Belgique devait nécessairement occuper le premier rang. Vous savez quels intérêts puissants et nombreux, dans l'ordre politique comme dans l'ordre matériel, réunissent aujourd'hui la Belgique à la France; unis par des liens

FEUILLETON.

SUPPLICE D'UNE FEMME TURQUE.

En 1818, parmi les aventuriers qui étaient venus chercher fortune à Janina auprès d'Ali Tébelen, se trouvait un jeune officier napolitain nommé Carretto. C'était un de ces hommes hardis, entrepreneurs, qu'on retrouve partout où il y a des dangers à courir et des combats à livrer; d'active, officier habile et plein d'expérience, sorti, tout jeune, de sa patrie qui n'offrait alors aucun aliment à son activité inquiète; il avait erré longtemps sur les mers, et après bien des vicissitudes il était venu mettre son épée au service d'Ali qui se trouvait, en ce moment, engagé dans une guerre avec la Porte. Accueilli avec empressement par le frondeur visir, qui ne prisaient les hommes qu'autant qu'ils jouaient propres à seconder ses desseins ambitieux, il se vit bientôt en possession de la confiance de son maître et à l'époque dont nous parlons, il était devenu son favori et l'un des chefs les plus considérables de son armée.

Il y avait alors à Janina une jeune dame turque renommée pour sa rare beauté. Tout ce que la nature a départi de charmes et d'attraits entre les autres femmes, Nékibé, par un heureux privilège, semblait le réunir en sa personne. Ses beaux cheveux, tressés en longues nattes, étaient blonds comme le buis de Cythère; sa voix était pleine d'harmonie, et les célestes hours n'avaient pas des regards plus doux. Aussi les Turcs, dans leur langage figuré, la comparaient-ils à la reine des fleurs : La rose, disaient-ils n'était pas plus belle dans les jardins du Tarsistan.

Un jour qu'elle se rendait au bain, suivie d'une de ses femmes, Carretto se rencontra par hasard sur son passage; il était jeune et beau, elle l'aperçut à travers le voile qui la cachait, et son cœur s'embrâsa d'amour à sa vue. Dès ce moment elle ne connut plus de repos; l'image du jeune napolitain la poursuivait sans cesse, et il devint l'unique objet de ses pensées.

Quelques jours s'écoulèrent, et le temps, loin d'affaiblir son amour, ne fit qu'en accroître la violence. Bientôt il n'eut plus de bornes, il devint le rêve et le tourment de sa vie; il s'identifia avec son ame, et dès lors elle n'aspira plus qu'à vivre dans les bras de celui qu'elle aimait.

En Orient, l'amour ne ressemble guère à ce que nous appelons chez nous de ce nom. Ce n'est pas ce froid et pâle sentiment, enfant d'une imagination oisive, qui ne vit que de soupirs et de vagues rêveries; c'est une passion brûlante, impétueuse, qui ne connaît ni frein, ni obstacles, et à qui rien ne coûte pour arriver à ses fins.

Nékibé n'ignorait pas les dangers qui l'attendaient; elle savait que la loi du prophète est inexorable, et que toute musulmane convaincue d'un commerce criminel avec un infidèle, est punie de mort ainsi que son complice; elle le savait, et pourtant elle n'hésita pas! Que lui faisaient les périls? Que lui faisait la mort? Elle l'eût bravé mille fois plutôt que de renoncer à celui qu'elle aimait. Mais comment arriver jusqu'à lui? Comment l'instruire de l'amour dont il était l'objet? Une esclavie dévouée fut mise dans sa confidence et chargée de cette mission.

Un soir que le jeune Napolitain regagnait sa demeure, une femme

l'aborde, lui glisse furtivement un billet dans la main, et s'éloigne avec précipitation. Revenu de sa surprise, il chercha l'esclave pour l'interroger; elle avait disparu en arrivant chez lui, il s'empressa d'ouvrir le billet mystérieux; c'était un rendez-vous pour le lendemain, après la prière du soir, dans un des champs funéraires qui sont autour de la ville; car en Orient les demeures des morts n'ont rien de l'aspect hideux et lugubre de nos cimetières; plantées de cyprès et d'arbustes odoriférans, décorées avec un soin religieux, ils ressemblent à des jardins de plaisance; aussi sont-elles pour les mahométains un lieu de promenade et de rendez-vous.

Après l'avoir parcourue des yeux, Carretto ne fut pas peu surpris d'une semblable missive. Ce n'est pas qu'il ne put facilement s'en expliquer l'envoi, les dames turques ayant la coutume d'user de ce moyen pour nouer des intrigues d'amour; mais ce qu'il n'osait croire, c'est qu'étranger et presque inconnu dans Janina, il eût attiré à ce point les regards de quelqu'une d'elles. Son nom, écrit en toutes lettres sur le billet, éloignant toute idée de méprise, il pensa un moment que c'était peut-être un piège de la part de quelque ennemi secret pour l'attirer à l'écart et se débarrasser de lui plus commodément. Mais, après y avoir un peu réfléchi, il reconnut bientôt le peu de fondement d'un pareil soupçon. Il relut le billet, et en examina soigneusement l'écriture, et le retourna dans tous les sens, et cette fois il demeura convaincu que c'était une bonne fortune qui lui arrivait : la forme du billet et des caractères, un certain parfum dont il était imprégné, tout en effet semblait trahir la main d'une femme.

Mais quelle était cette mystérieuse odalisque dont il était secrètement aimé? Sans doute elle était jeune, belle, passionnée, et son imagination ardente lui prêtait déjà mille charmes, et la lui représentait sous les traits les plus séduisants; car elle s'embellissait pour lui de toute la poésie du mystère, de tous les prestiges de l'espérance. C'était comme une vague et ravissante image qui venait le convier à de mystérieuses amours, et déjà il se sentait entraîné vers elle par une irrésistible sympathie. Ce soir-là, il s'endormit heureux, et toute la nuit il fut bercé de songes charmans. Le lendemain, que les heures lui paraissent longues! que le temps se traîne lentement au gré de son impatience! Il lui sembla que la nuit n'arriverait jamais. Enfin, le soleil s'abaissa par degrés vers le couchant, et il ressentit une indicible joie en voyant son disque disparaître derrière les sommets enflammés des montagnes.

Les dernières clartés du jour brillaient encore à l'horizon, lorsqu'il arriva au lieu du rendez-vous. Il s'assit dans un coin du cimetière sur une pierre de tombeau, et il attendit en silence, les yeux tournés vers l'Occident, dont le rouge pâle était à travers le noir feuillage des cyprès, comme la flamme d'un lointain incendie. Peu après ces dernières couleurs s'éteignirent et se fondirent dans les teintes plus sombres du crépuscule. La voix des muezzins qui, du haut des minarets, appelaient les fidèles à la prière du soir, cessa de se faire entendre; et les ombres de la nuit l'envelopèrent entièrement. Quoique son ame fut inaccessible à la peur, il ne laissait pas cependant de ressentir au-delà de lui-même cette sorte d'incertitude et de vague appréhension qui nous saisit à l'approche de tout événement dont nous avons quelque chose à craindre ou à espérer.

Plus le moment approchait, plus son anxiété croissait; il était tourmenté tour à tour de doute, d'espérance et d'impatience; immobile, l'oreille

attentive, il regardait, il écoutait autour de lui; mais tout était calme et silencieux; il ne voyait, il n'entendait rien venir encore. Déjà l'heure du rendez-vous était sonnée, en personne ne paraissait, et il commençait à perdre patience et espoir, lorsque tout-à-coup, derrière lui, un léger bruit de pas se fit entendre; il retourna vivement la tête, et à la clarté de la lune, il aperçut une sorte de forme blanche qui se dirigeait de son côté à travers les cyprès du cimetière. Quand elle fut près de lui, il reconnut l'esclave qui, la veille, lui avait remis le billet. Elle s'approcha de la pierre où il était assis, lui fit un signe de la main et passa outre. Il se leva sur-le-champ et la suivit sans hésiter.

Après avoir marché quelque temps par des rues silencieuses et désertes, ils arrivèrent sous les murs d'un grand jardin au bout duquel s'élevait un élégant kiosque. L'esclave ouvrit une petite porte cachée dans un enfoncement de la muraille, et ils entrèrent sous des berceaux de jasmin et d'autres arbustes odoriférans dont les fleurs nouvellement épanouies mélangaient leurs suaves senteurs. En traversant cette atmosphère embaumée, Carretto se sentait agité d'un frémissement voluptueux; son cœur, en proie à mille émotions contraires, battait avec violence, comme si sa poitrine allait se briser; et son trouble et sa perplexité croissaient à mesure qu'il approchait de cette mystérieuse demeure, dont les persiennes ne laissaient échapper à travers le feuillage de pâles et tremblantes leurs. Mais il était trop tard pour se raviser; ils venaient d'arriver à l'entrée du pavillon; tout à coup la porte s'ouvrit, l'esclave disparut, et il se trouva seul dans un riche salon éclairé d'une douce lumière, en présence de Nékibé, éblouissante de jeunesse et d'attraits.

Elle était assise sur un divan dans une attitude pleine de grâce et de volupté. Son cou, ses bras et ses cheveux étaient ornés de diamans et de pierres précieuses dont jaillissaient des gerbes d'éblouissans reflets. Une casquette de parfums fumait à ses pieds, et la vapeur ondoyait autour d'elle et s'enveloppait d'un odorant nuage comme d'une robe flottante. A la voir ainsi rayonner dans cette lumineuse vapeur, on l'eût prise pour une des ces blanches hours promise aux élus du prophète.

A son aspect, Carretto s'arrêta frappé de surprise et d'admiration; il lui semblait que tout ceci n'était qu'un songe, et qu'au premier mouvement, au premier bruit, cette charmante vision allait s'évanouir. Mais sa voix tremblante, son sein palpitant, son aimable rougeur, ses beaux yeux qu'elle osait à peine lever sur lui, en lui prouvant qu'il n'avait affaire qu'à une simple mortelle, l'eurent bientôt convaincu de la réalité de son bonheur.

Sur un signe qu'elle lui fit, il s'approcha du divan où elle était assise, y prit place à ses côtés, et il se trouva avec elle dans le plus délicieux tête à tête dont jamais amant ait été favorisé.

Ce qui distingue les femmes de l'Orient, c'est leur tendresse naïve, leur aimable abandon; chez elles, point de vains préliminaires, point de cette fausse pudeur derrière laquelle la vertu chancelante de nos dames aime à se retrancher. Leur amour ingénu ne sait ni feindre ni se déguiser; il ne sait point se voiler d'une froideur factice, ni cacher le feu de ses desirs sous les apparences du dédain; du reste, l'état de captivité où elles vivent explique et nécessite cette absence de pudeur qu'on remarque chez elles. Le Napolitain en fit pour sa part l'heureuse expérience; jeune, aimable, entreprenant, que ne devint-il pas

d'affection, placés presque sous l'empire des mêmes lois, ces deux royaumes échangent entre eux des relations d'intérêt dont l'activité s'accroît chaque jour, et tout ce qui doit tendre à faciliter les communications de l'un à l'autre ne peut que contribuer au développement de la prospérité de chacun d'eux : l'établissement d'un chemin de fer, qui placera Bruxelles à quelques heures de Paris, ne pouvait donc manquer d'appeler l'attention du gouvernement.

Mais ce n'est pas seulement comme moyen de communication rapide entre Paris et Bruxelles que le chemin de fer de Paris à Lille se recommandait à l'intérêt tout particulier de l'administration; le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique peut être considéré comme une ligne principale destinée à recevoir des embranchemens d'un haut intérêt, et notamment ceux qui rattacheront à cette ligne les portes de Dunkerque, de Calais et de Boulogne: dès lors, ce n'est pas seulement de la jonction de la France avec la Belgique, de Paris avec Bruxelles, qu'il doit s'agir; c'est aussi de la France avec l'Angleterre, de Paris avec Londres. Sous ce point de vue nouveau, la question s'agrandit et prend une immense importance.

Paris et Londres sont aujourd'hui les deux grands foyers d'où rayonnent sur toutes les parties du monde civilisé les lumières et les richesses de l'industrie et de la civilisation. Chaque jour on sent plus vivement le besoin d'accroître la rapidité des transports de l'une à l'autre de ces deux capitales. Quels immenses avantages ne résulteraient pas pour les deux pays d'une voie de communication qui effacera en quelque sorte les distances et mettra Paris presque en contact avec Londres!

On doit donc le reconnaître: le chemin de fer de Paris à Lille, avec les embranchemens qu'il recevra dans un avenir plus ou moins éloigné, est l'un des plus utiles dont l'administration ait pu s'occuper, et nous ne doutons pas qu'il ne fixe aussi au plus haut point toute votre sollicitude.

Nous ne parlerons pas ici, messieurs, de circonstances que vous connaissez aussi bien que nous, et dont il a été souvent question dans cette enceinte: nous ne parlerons pas des efforts incessans des différens états situés au-delà du Rhin, pour réunir et confondre leurs intérêts commerciaux, et pour composer et maintenir cette association nouvelle, dans laquelle la différence des mœurs, des habitudes, des lois, des intérêts politiques, le cède au besoin de grouper et d'unir les intérêts matériels.

Nous ne pouvons pas, messieurs, rester spectateurs impassibles dans cette lutte d'un genre nouveau, et nous devons aussi employer tous nos efforts et ne négliger aucuns moyens pour associer aux intérêts de la France ceux des contrées qui l'avoisinent. Parmi ces moyens, le chemin de fer de Paris à la frontière de la Belgique est certainement l'un des plus puissans; et à ce titre nous dirons qu'il n'y a pas seulement utilité mais qu'il y a véritablement urgence à l'entreprendre.

Bulletin de la bourse de Paris du 13. — Hier, nous n'aurons plus à parler de 3 p. c.; jamais les affaires n'ont été plus nulles sur cette valeur que depuis l'instant où les jouissances de canaux, des chemins de fer, les bateaux à vapeur, etc., ont fixé l'attention des spéculateurs. Aujourd'hui, le cours de 79 5/8 à 15 est presque le seul qui se maintienne; la rive droite, rive gauche, St-Germain, banquets; on n'entend plus la bouche des agents de change. Cependant les rentes qui ont eu aussi leur part dans les affaires, les dépêches télégraphiques ont produit l'effet auquel on s'attendait: fermé hier à 25, l'actif a été offert à 24 1/2, puis à 24 5/8.

Les banques de Belgique quoique cotées à 1420, soit 15 fr. au dessous du cours de fermeture d'hier, ont donné lieu à de nombreuses transactions. A ce cours il y a eu une demande très élevée qui a ramassé tout ce qui était offert sur la place, puis il y a eu stagnation.

obtenir du cœur d'une femme tendre et passionnée qui ne respirait que pour lui? Bientôt comblé des plus douces faveurs et de tout ce que l'amour a de suaves caresses et d'enivrantes voluptés, il devint le plus fortuné comme le plus épris des amans. Dès lors une vie nouvelle commença pour eux: vie d'ivresse, d'enchantemens et de délices; et ils oublièrent dans les bras l'un de l'autre les périls dont ils étaient environnés. Chaque soir ils se voyaient en secret, et les belles nuits du printemps devinrent témoins et complices de leurs amours.

Heureux de leur mutuelle tendresse, rassurés par le mystère dont ils se voyaient entourés, ils vivaient au sein d'une félicité trompeuse dont leur aveugle amour n'entrevoit pas le terme. Cependant l'œil du fanatisme était ouvert sur eux, et les épiant avec son insatiable vigilance, Carretto en fut instruit par une de ces vagues rumeurs qui semblent toujours précéder les événemens funestes, comme pour donner l'éveil à ceux qui en sont menacés. Tiré tout à coup de sa sécurité fatale, il vit l'abîme ouvert sous leurs pas, et il trembla pour sa chère Nékibé. Le glaive était suspendu sur leurs têtes; chaque heure, chaque instant pouvait amener leur perte.

Aussitôt que la nuit fut venue, il courut chez elle pour l'instruire de ce qui se passait. En le voyant arriver, le trouble et la pâleur sur le visage, son sinistre pressentiment la saisit, et courant se jeter dans ses bras, elle le supplia de s'expliquer sans délai.

Alors, il lui fit part de ses craintes, il lui montra l'imminence du danger, et ne voyant d'autre moyen de salut, ils résolurent de se dérober par la fuite au sort qui les menaçait. La demeure de Nékibé était voisine du lac; il suffisait de quelques heures pour gagner l'autre bord et se mettre en sûreté. Il fut donc convenu que, dès la nuit suivante, elle se rendrait secrètement au rivage, et qu'il viendrait la prendre avec une barque. Ils se séparèrent, pleins d'espoir, après s'être promis mille fois d'être exacts au rendez-vous.

Le lendemain, vers l'entrée de la nuit, une barque, montée par deux hommes, sortit furtivement du port de Janina, à la lueur des étoiles, longea en silence les rives du lac, alla aborder non loin de la demeure de Nékibé, dans un endroit où la côte peu élevée et d'un facile accès, se courbe en forme de petite baie; la barque s'arrêta, et présenta sa proue au rivage, et Carretto s'élança légèrement sur le bord. En un instant il eut atteint le haut de la côte. Là, il s'arrêta sur une petite éminence d'où la vue s'étendait au loin, et les yeux tournés vers Janina, dont les derniers feux palissaient dans l'ombre, il demeura longtemps immobile, l'oreille attentive, dans l'attente et l'anxiété. Mais c'était au loin un profond silence qui n'était interrompu que par le bruit monotone des flots qui venaient se briser, à ses pieds, contre les rochers du rivage.

Il se remit à marcher avec agitation, de moment en moment tournant ses regards vers la ville, et s'arrêtant pour écouter. Son cœur, en proie à mille émotions diverses, frémissait d'impatience; il comptait les instans avec une inquiétude mêlée d'espoir, et chaque minute qui s'écoulait redoublait ses alarmes et emportait son espoir. Cependant l'heure du rendez-vous sonna, puis une autre encore et Nékibé ne parut pas. Alors son anxiété fut à son comble; un sinistre soupçon vint le glacer, et ne pouvant rester plus longtemps dans cette cruelle incertitude, il courut à sa demeure, qui n'était qu'à peu de distance du rivage.

LE POLITIQUE

Le gouvernement a reçu les deux dépêches télégraphiques suivantes:

Perpignan, 7 mai au soir. Le 30 avril, Tarragone a adhéré aux résolutions des révoltés de Reus. La province de Tarragone s'est déclarée indépendante de la Catalogne et refuse toute obéissance au capitaine général.

Le 2 mai, un commissaire de Reus est arrivé à Barcelone, où un mouvement anarchique est imminent. Le 29, le quartier-général de l'armée du centre était à Andilla. Vingt-sept officiers ont été envoyés à la citadelle de Valence. Les carlistes sont toujours nombreux dans ce royaume.

Perpignan, le 8 au soir. Le 4, les anarchistes se sont emparés, à Barcelone, du tribunal et de la maison de ville. Trois colonnes de la reine les ont attaqués avec du canon; le feu a duré toute la nuit du 4 au 5. Les révoltés ont capitulé à 6 heures du matin, et on leur a permis de sortir de la place. La tranquillité était rétablie le 5.

On écrit de St-Sébastien, le 6 mai: Dans la matinée une colonne carliste a tenté de reprendre la position d'Auguirre, consistant en un bâtiment de médiocre étendue situé entre St-Sébastien et Astigarraga, où quelques compagnies de troupes christines se sont logées. L'attaque des carlistes a été vigoureusement repoussée et ils se sont retirés après avoir éprouvé une perte assez considérable; on assure qu'ils ont eu 80 hommes tués ou blessés et 50 prisonniers. La perte des christinos est insignifiante.

Trois bâtimens à vapeur sont en vue; ils amènent de nouvelles troupes. On croit que le général en chef comte de Luchana (Espartero) est à bord d'un de ces bâtimens.

Les généraux christinos ont fait demander au général Harispe 15 cent mille cartouches. On croyait qu'une aussi grande quantité de munitions serait refusée, mais elle a été accordée. Il est probable que le gouvernement aura été consulté à cet effet par le télégraphe.

BELGIQUE

BRUXELLES, LE 12 MAI.

Trois propositions ont été lues aujourd'hui à la chambre des représentans et prises en considération. La première de M. Gendebien tend à décider que les électeurs des cantons de Wavre, Jodoigne et Perwez se réunissent désormais à Wavre et non à Nivelles. Elle a été renvoyée à l'examen des sections.

La seconde de M. Vuylsteke, tend à frapper un droit de 20 francs par 100 kil. sur les tabacs étrangers en feuille. Elle a été également renvoyée en sections.

La troisième de M. Dumortier a pour but de déclarer que tout gouverneur ou commissaire de district qui sera élu membre de l'une ou de l'autre chambre, par le district ou par un des districts où il exerce ses fonctions, devra exercer ces fonctions et le mandat de sénateur ou de représentant.

Après une discussion assez longue sur le renvoi à une commission ou aux sections, la chambre a décidé par appel nominal et à la majorité de 41 voix contre 39, que la proposition serait renvoyée à l'examen d'une commission, dont les membres seront nommés par la chambre; il a été ensuite procédé au scrutin secret et à la majorité absolue à la nomination de cette commission qui se compose de MM. Fallon, Devaux, Raikem, de Brouckere, Dubus aîné, Milcamps, Gendebien et Mast de Vries.

Comme il en approchait, tout à coup, au détour d'une rue, des cris plaintifs se firent entendre près de lui. Il y avait dans ces cris de détresse, qui semblaient réclamer du secours, je ne sais quel accent indicible qui le fit tressaillir et le remua jusqu'au fond de son âme. Poussé par un horrible pressentiment, il s'élança, il court, il arrive à l'extrémité de la rue d'où la voix semblait venir, et là, aux clartés de la lune, il aperçoit une femme échevelée, éperdue, se débattant au milieu d'une troupe d'hommes qui l'entraînaient malgré ses cris. A ces accents qu'il croit reconnaître, troublé, plein d'alarmes, il l'avance, il s'approche, il jette sur elle un regard tremblant. C'était sa chère Nékibé! On venait l'arrêter dans sa demeure par ordre du cadi, à l'instant même qu'elle se disposait à fuir.

Comment exprimer ce qui se passa dans l'âme de Carretto, à la vue de sa bien-aimée, livrée ainsi sans défense aux outrages de ces misérables? Il resta immobile, étourdi, frappé de stupeur, comme si la foudre fût tombée à ses pieds. Puis tout à coup son sang bouillonna, sa fureur éclata, et sans prendre garde à leur nombre, il se précipita sur eux, le cimeterre au point, frappant, blessant, renversant tout ce qui se trouva devant lui; la fureur, le désespoir sembla doubler ses forces. Surprise, effrayée d'une si brusque attaque, et croyant sans doute avoir à faire à plus d'un ennemi, leur troupe s'enfuit et se dispersa, abandonnant sa proie. Figurez-vous la joie des deux amans rendus ainsi l'un à l'autre; se jetant aussitôt à travers les rues solitaires, ils s'éloignèrent à grands pas et se dirigèrent vers l'endroit du rivage où la barque les attend; la crainte, l'espoir semblaient leur donner des ailes.

Cependant les satellites du cadi, revenus de leur première frayeur, s'aperçurent bientôt de leur méprise; ils s'arrêtèrent, ils se rallièrent, et furieux de s'être laissés enlever leur proie, ils retournèrent sur leur pas et se précipitèrent sur la trace des fugitifs. Les deux amans étaient près d'atteindre les bords du lac; déjà ils voyaient blanchir sa surface, ils entendaient le murmure des flots et ils se réjouissaient d'être échappés, quand tout à coup Nékibé tremblante, se tourne vers Carretto: Fuyons, mon bien aimé, s'écrie-t-elle, on nous poursuit, n'entends-tu pas la bas dans l'ombre le bruit de leur marche rapide? Carretto se retourne; il voit, aux pâles clartés de la nuit, reluire leur armes; il reconnaît le bruit de leurs pas. Troublé, éperdu, il prend Nékibé par la main, il fuit, il l'entraîne avec vitesse. Mais au bout de quelques instans, n'en pouvant plus et sentant fléchir ses genoux, elle s'arrête, les larmes aux yeux, elle le conjure de l'abandonner: « Fuis, lui dit-elle, hâte-toi! les voilà qui s'approchent... tu te perdras sans me sauver » Et disant ces mots, elle tombe haletante, épuisée au pied d'un arbre qui se trouvait là sur leur chemin.

Déjà, en effet, on les voyait accourir et ils étaient près de les atteindre. Carretto saisissant alors Nékibé, la soulève dans ses bras, et la tenant pressée contre son sein, il reprend sa course vers le rivage avec toute la vitesse que lui permettait son fardeau; mais ses forces le trahirent; après avoir couru quelques instans, il tomba épuisé de fatigue comme il allait atteindre les bords du lac. Ceux qui le poursuivaient arrivèrent presque au même moment. A leur vue, faisant un dernier effort, Carretto se releva, et debout près de Nékibé, il se défendit quel que temps avec le courage du désespoir. A la fin accablé par le nombre, il fut désarmé et saisi. On les conduisit ensemble

La chambre se réunira demain à 10 heures, et s'occupera des crédits pour le service de santé, et pour les dépenses du camp de manoeuvres.

Quarante rapports sur demandes de naturalisations ont encore été imprimés et distribués hier. Nous avons remarqué pour la grande naturalisation les noms de deux hommes qui allèguent d'importans services rendus au pays, à savoir: M. Grandry, né à Eupen (Prusse), demeurant à Verviers, qui a importé dans la province de Liège deux industries nouvelles: la fabrication du coton et de la laine peignée. Il occupe cinq cents ouvriers. La seconde demande est de M. Pernoz, sous-lieutenant de génie, auteur du projet de chemin de fer de Sambre et Meuse.

C'est par erreur qu'il a été dit que M. Bergeron sollicitait de la chambre des représentans, la naturalisation ordinaire; M. Bergeron est naturalisé depuis plus de quinze ans.

Hier, a eu lieu l'élection d'un lieutenant de la 1re compagnie, 3e bataillon, 3e légion de la garde civique de cette ville. Elle s'est effectuée seulement par le capitaine, le sous-lieutenant et un sergent de la dite compagnie. (Belge.)

On assure qu'une société industrielle vient de faire l'acquisition de la terre de Monceau-sur-Sambre moyennant la somme de 1,500,000 frs.

On annonce une légère augmentation dans le prix des premières places au théâtre. Le paradis, les quatrièmes et les troisièmes loges, et le parterre (qui, à la vérité, est beaucoup restreint par l'addition de deux nouveaux rangs de stalles), sont restés au même taux que ci-devant, c'est-à-dire sur l'ancien pied. Les premières sont portées de 4 fr. 50 c. à 5 fr. Elles étaient en 1830 à 5 fr. 30 c. Différence en moins, 30 c. Le prix des 2e loges, galerie et parterre, est porté de 3 fr. 30 c. à 3 fr. 50 c. Il était en 1830 de 4 fr. 24 c. Différence en moins pour les prix actuels 74 centimes.

Le chiffre des appointemens du personnel de l'année courante excède de plus de 50,000 fr.; celui de l'administration précédente.

M. Willock vient d'obtenir un brevet d'importation pour un combustible artificiel qu'il appelle *Upppekkauma Neon*. Si tout ce que l'on dit de cette découverte se réalise, la houille peut être remplacée avec une économie énorme pour le chauffage des machines à vapeur et tous les autres besoins de l'industrie. On comprend qu'il y aurait une révolution complète dans le procédé importé par M. Willock. Ceci demande à être examiné de près avant d'en parler. (Mercure.)

Il résulte des prix moyens publiés par le *Moniteur* que, d'après les dispositions de la loi du 31 juillet 1835, les droits d'entrée pour le froment et pour le seigle sont fixés comme suit: Froment, fr. 37 50 les 1000 kilogram; seigle, fr. 21 50 idem.

On écrit de Gand, le 14 mai: Une assez longue discussion a eu lieu hier au conseil communal, sur la demande en radiation que l'éditeur du *Messenger de Gand* avait formée contre M. Darette, électeur curé de l'église St-Jacques. Cette question est résolue affirmativement à la presque unanimité des suffrages.

Dans cette même séance d'hier, M. Metdenningen, au nom de la commission *ad hoc*, a donné lecture du projet de pétition au roi pour le retrait des arrêtés d'expulsion. La pétition fait une mention spéciale de Charles Froment; néanmoins aucune objection n'est partie du sein de l'assemblée. M. Van Toers était absent; M. Van Crombrughe a voté pour.

Bruxelles, le 12 mai (trois heures). — Les dépêches télégraphiques relatives à la Catalogne et la baisse de Paris ont porté leurs fruits. A l'ouverture de la bourse on a fait l'actif espagnol (Ardoin) à 22 7/8; il est tombé à 22 5/8 pour fermer 22 3/4 beaucoup de papier. Les actions

ble à la prison de la ville, où ils furent enfermés séparément en attendant qu'il fût prononcé sur leur sort.

C'était vers le milieu de la deuxième nuit. Accablé de ses tristes pensées et pourtant résigné à la mort, Carretto venait de s'endormir sur une mauvaise natte de paille qui lui servait de couche, quand tout à coup un bruit de pas retentit sous les voûtes de sa prison. Carretto se réveille, se dresse sur son séant; au même instant sa porte s'ouvre, une clarté soudaine pénètre dans son sombre cachot, et il voit par ailleurs sur le seuil un homme de haute taille, armé jusqu'aux dents, qui lui fait signe de le suivre. Pensant qu'on venait le chercher pour le conduire à la mort, Carretto se leva sans hésiter et le suivit en silence. Ils traversèrent les cours désertes et franchirent le seuil de la prison sans que personne parût pour s'opposer à leur fuite. Quelques cavaliers guerriers, armés de cimeterres et de mousquetons, les attendaient à la porte. On le fit monter à cheval, et ils s'éloignèrent avec vitesse de ces sombres murs où il faisait tout ce qu'il avait de plus cher, après avoir chevauché tout le reste de la nuit, sans savoir où on le conduisait, il se trouva, au lever de l'aurore, bien loin de Janina et hors de tout danger. Ce fut là seulement qu'il apprit que c'était aux soins du visir qu'il était redevable de sa délivrance.

Nékibé, demeurée seule au pouvoir du sanhédrin mahométan, comparut le lendemain devant ses juges avec un visage calme et serein. Elle répondit d'une voix assurée à toutes leurs questions; elle avoua ses relations avec Carretto sans feindre un regret, sans daigner chercher une excuse, et ils entendirent de sa propre bouche l'aveu de son amour. Sa jeunesse, sa beauté, sa noble candeur, rien ne put fléchir leurs cœurs impitoyables; ils la condamnèrent à être lapidée hors de l'enceinte de Janina, et elle entendit sans pâlir leur barbare sentence. Aussitôt on lui arracha son voile en signe de dégradation religieuse, on la revêtit d'une chemise blanche, et, dans ce lugubre appareil, elle fut conduite, au pied de l'enceinte de la ville, au milieu d'une populace fanatique qui la poursuivait de ses imprécations. Mais leurs clameurs furieuses ni l'aspect des tourmens qu'elle attendait n'avaient pu abattre son âme: elle marchait d'un pas ferme et assuré, cherchant par pudeur à cacher son visage sous ses longs cheveux épars. Arrivé au lieu du supplice, on la descendit dans une fosse étroite et peu profonde qu'on avait creusée pour cet objet. Enfermée jusqu'au cou dans cette espèce de tombe, sa tête seule demeurait à découvert au dessus de la surface du sol, de manière à servir de but aux coups de ses bourreaux. Tout étant ainsi préparé et la foule rassemblée en cercle autour de la victime, le cadi d'abord, et après lui chacun des juges qui l'avaient condamnée, donnaient le signal en lançant les pierres. Soudain la populace impatientée se rua autour d'elle, mille bras se levèrent à la fois et firent pleuvoir sur sa tête une grêle de pierres.

Durant cet horrible martyre, sa constance ne se démentit pas un instant; meurtrie, brisée de coups, la face sanglante, les chairs en lambeaux, on ne la vit pas verser une larme, on n'entendit pas sortir de sa bouche une plainte. Enfin un albaïsis, homme fort et robuste, qui se trouvait parmi la foule, fut touché de ses longues souffrances; armé d'un énorme quartier de roche, il s'avance jusqu'au bord de la fosse, et élevant dans ses bras, il le laissa retomber de toute sa hauteur sur la tête de la victime qui fut écrasée sous le poids, terminant ainsi d'un seul coup sa vie et son supplice.

étaient assez animées, mais celles de la banque de Belgique jouissaient de la plus grande faveur, cotées 438, à la clôture, il y avait concurrence de preneurs à 139 et 139 1/4, sans pouvoir trouver une seule pièce, on offrait de les acheter à ce taux fin courant, en payant les intérêts à dater d'aujourd'hui. Société Générale, émission de Paris, 1555 P; Actions réunies 100 3/4 5/8 P.

LIEGE, LE 13 MAI.

Le bruit d'une tentative d'assassinat qui aurait été commise hier, vers 5 heures du matin, dans une maison rue Féronstrée, a circulé dans la journée. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cet événement: Un individu divorcé avait conçu contre le fils de sa femme, issu d'un premier mariage, les soupçons d'une jalousie effrénée; il lui écrivit en conséquence une lettre contenant des menaces de mort; et en effet, hier, vers 5 heures du matin, il se serait présenté à l'appartement que le jeune homme occupe avec sa mère; n'ayant pu y pénétrer par la porte, il se serait présenté à la fenêtre du côté de la cour, dont il aurait brisé un carreau, et là il aurait dirigé un pistolet sur la personne de celui qu'il avait menacé; ce dernier se serait enfui, à moitié habillé, sur la rue, en appelant du secours, ce qui aurait fait fuir le coupable. Dans sa fuite, celui-ci aurait fait partir l'un des pistolets dont il était porteur, et il aurait été blessé à la cuisse droite par cinq balles qui formaient la charge de l'arme.

La justice saisie de cette affaire informe. Nous apprenons que M. Ledouble, de Liège, receveur de l'enregistrement à Brée, a failli être la victime d'un lâche assassinat; la justice est, dit-on, saisie de cette affaire. Nous regrettons de n'avoir pu recueillir des renseignements sur les circonstances de ce crime; nous espérons cependant pouvoir au premier jour donner quelques détails.

Ce matin, vers 4 heures 1/2, un jeune homme s'est précipité du haut du pont des Arches dans la Meuse, et il n'a plus reparu. Des personnes témoins de cet acte de désespoir, ont été en informer la famille, demeurant derrière le palais (nord) qui ignorait absolument le malheur qui venait de lui arriver, attendu que ce jeune homme travaillait habituellement hors ville.

On attribue la cause de ce suicide à des excès de boissons auxquels celui qui s'en est rendu coupable avait habitude de se livrer.

Demain dimanche, jour de la Pentecôte, il y aura office solennel à la Cathédrale.

On y exécutera une messe de Schneider, maître de chapelle à Dessau, compositeur distingué par ses oratorios et ses musiques religieuses; au salut, Regina cœli et Tantum ergo de Chérubini, Genitori de M. Duguet.

Par arrêté du 9 de ce mois, le sieur Rihon (Jean Jos.), secrétaire à Noville et à Fexhe-Haut-Clocher (province de Liège), est autorisé à cumuler avec ses fonctions celles de receveur des mêmes communes.

Nous avons publié hier, la circulaire de M. Barthe, garde des sceaux, sur l'exécution de l'ordonnance d'amnistie. Cette circulaire paraît avoir soulevé des plaintes dans les rangs de l'opposition, dont le Messager se rend l'organe; aux yeux de la gauche, si contenté ce matin, cette circulaire, dit-il, est une sorte de réaction. On voit, dit le journal du soir, que les inspirations des doctrinaires ont passé par là. Leurs clameurs et leurs cris ont probablement, ajoute-t-il, effrayé quelques-uns des ministres du 15 avril, et la circulaire de M. Barthe est une satisfaction qu'on aura voulu donner aux rancunes et aux colères de ce parti, encore fort influent.

Dans un autre article, le Messager dit: Les renseignements que nous recevons de la chambre confirment ce que nous venons de dire sur l'effet que doit produire la circulaire de M. Barthe. Cette circulaire avait répondu aujourd'hui parmi les députés autant d'agitation que l'amnistie elle-même en avait excitée hier. Des conversations se sont engagées de toutes parts avant l'ouverture de la séance sur les restrictions que ce document apporte à l'acte de clémence royale, et qui, vivement approuvées par les doctrinaires purs, étaient blâmées par tous les membres de la chambre.

Mardi soir, on a servi dans la soirée donnée par M. le baron de Stassart à Bruxelles, des glaces parfumées à la vanille indigène, récoltée à Liège par M. Morren.

On lit dans le Nouvelliste de Verviers: Nous apprenons que M. l'abbé Heuvels a conçu le louable projet d'établir une Société de Tempérance parmi les élèves de son école gratuite du soir pour les ouvriers. Il en a fait hier soir la proposition à ses nombreux élèves réunis dans le local ordinaire des leçons (maison de MM. les enfants Douha); il les a engagés à réfléchir sur sa proposition et leur a annoncé que dans un mois il leur sera présenté un projet de règlement à ce sujet.

Nous nous bornons pour le moment à applaudir à ce projet que nous recommandons à l'attention de tous les ouvriers de cette ville; nous nous proposons d'en faire ressortir prochainement les avantages et l'utilité.

COUR D'ASSISES.

Séance du 12 mai. — Le 24 avril 1837, l'épouse Servais, à Liège, reçut en paiement trois pièces de 5 florins. Elle les mit dans son sac avec l'intention de les déposer plus tard dans un lieu sûr. Le lendemain, elle ne trouva plus que deux de ces pièces et fit d'inutiles recherches pour découvrir la troisième.

Le même jour, Lambertine Riga, qui demeurait chez l'épouse Servais en qualité de servante, sortit sous le prétexte d'aller voir son oncle, qui était en ville, et ne revint que fort tard, rapportant une robe neuve que son oncle, disant-elle, lui avait achetée. La dame Servais ayant conçu des soupçons sur la fidélité de sa servante, se fit indiquer la boutique où la robe avait été achetée, et d'après les renseignements qu'elle obtint, elle se rendit chez les demoiselles Frère, rue St. Séverin. Là, elle apprit que sa servante était venue seule acheter une robe, et qu'elle l'avait payée en remettant une pièce de 5 florins. — La justice informée de ces

circonstances, commença une poursuite, et Lambertine Riga fut traduite devant la cour d'assises. Un verdict de non culpabilité l'a rendue à la liberté, il n'était pas constaté en effet, qu'elle n'eût pas trouvé la pièce de 5 florins comme elle le soutenait.

Marguerite Van Herck, âgée de 22 ans, était depuis quelque temps au service de Mme Weissenberg, demeurant chez son fils, sur le quai d'Avroy. — Le dimanche 15 janvier, elle sortit dans la matinée, pour acheter des comestibles; sa maîtresse lui avait à cet effet remis une pièce de 5 francs. Long-temps on attendit son retour; toute la matinée se passa sans que la cuisinière revint, et on acquit alors la certitude qu'elle ne reviendrait plus. En effet, on venait de s'apercevoir qu'en partant, l'accusée avait emporté un schal, une bague et des boucles d'oreille garnies de diamans, appartenant tous à sa maîtresse. Informée de ce vol, la police se livra à des recherches, et vers le commencement du mois de mars, elle apprit que l'accusée s'était réfugiée à Bruxelles; elle y fut bientôt arrêtée et livrée à la justice. Dans les divers interrogatoires qu'elle a subis, Marguerite Van Herck a soutenu, que les objets dont on lui reproche la soustraction, lui avaient été donnés par M. Jacques Weissenberg, qui avait tenté de la séduire. Comme il n'était pas constant que cette excuse fut dénuée de tout fondement, elle a été mise en liberté.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre plus prochain n°, la copie de ma réponse adressée à MM. les membres du conseil communal de Liège.

A MM. les membres du conseil communal de Liège.

Messieurs, Après la décision que vous avez prise sur la réclamation que je vous avais adressée, relativement aux conditions du concours pour la chaire de ciselure, il ne me reste plus qu'à vous prier d'effacer mon nom de la liste des concurrents.

Lorsque je me suis présenté, j'avais dû croire que, dans un concours de ciselure, la ciselure occuperait le premier rang, et que si quelq'autre art, purement auxiliaire, venait se mêler aux épreuves, il n'y figurerait qu'accessoirement.

Je m'étais trompé! la sculpture a usurpé le premier rang et n'a laissé à la ciselure qu'une place secondaire.

Votre commission des beaux-arts a voulu justifier cet ordre si peu naturel, en disant que le ciseleur doit d'abord mouler les sujets qu'il cisèle ensuite, et que pour se conformer à ce procédé de l'art, il a bien fallu restreindre les concurrents à modèler les sujets avant de les ciseler.

Messieurs, j'ai étudié la ciselure à Liège pendant huit ans; j'ai travaillé trois ans chez les premiers ciseleurs de Paris; enfin, il y a un an que j'exerce cet art par moi-même, et jamais je n'ai vu que l'on fut dans la nécessité de mouler une pièce pour en exécuter la ciselure; j'ai toujours vu au contraire le ciseleur travailler d'après un dessin, dessin qui lui était fourni ou qu'il traçait lui-même, soit d'imagination, soit d'après nature. S'il est versé dans son art, il doit savoir représenter immédiatement en relief ce qui est tracé sur une surface plane, sans avoir besoin de faciliter et de retarder l'opération de la ciselure en montant d'abord son sujet.

Et d'ailleurs, l'observation de la commission fût-elle juste, il fallait pour être conséquent, se borner dans le concours à faire modèler les sujets qui devaient être coulés ensuite. On ne s'en est pas tenu là; il suffit pour le prouver, que les épreuves contiennent quatre morceaux modelés, tandis que deux seulement doivent être ciselés.

Il est bon sans doute que le ciseleur ne soit pas étranger à la sculpture; mais est-il juste d'exiger de lui qu'il fasse preuve dans cet art d'une habileté qui ne peut appartenir qu'à l'homme qui en a fait l'objet exclusif de ses études et de ses travaux?

J'avais demandé une épreuve de ciselure en champ levé, cette b ranche si importante de l'art; on a rejeté ma demande par le motif que cette manière de ciseler se combine nécessairement avec le repoussé, et qu'il est dès lors inutile d'y consacrer une épreuve séparée. J'abandonne aux artistes l'appréciation de cette réponse. Ils savent, eux, que quand on exécute un sujet en repoussé, la feuille de métal est trop mince pour pouvoir être taillée suffisamment, et qu'au contraire, on travaille en champ levé, lorsque le métal présente trop d'épaisseur pour qu'il soit possible de le repousser. Ce sont donc là deux branches de la ciselure qui diffèrent entièrement dans leur application, aussi bien que dans leur procédé.

Quelques nombres et difficiles qu'aient été les épreuves de ciselure, je n'aurais pas reculé devant elles. J'ai demandé, mais en vain, qu'elles fussent rendues plus complètes.

De la manière dont le programme reste conçu, le concours est avant tout un concours de sculpture; les ciseleurs doivent se retirer. Agréés, etc. Ant. BERARD. Liège, le 12 mai 1837.

Séances publiques de la députation permanente du conseil provincial les mercredi, jeudi, vendredi, et samedi 17, 18, 19 et 20 mai 1837 à neuf heures du matin, pour l'examen de réclamations en matière de milice.

Ces séances auront lieu à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont.

TAXE DU PAIN, du 13 mai.

Pain de seigle, 29 centimes. Pain moitié seigle et moitié froment, 38 c. Pain de ménage, 46 c.

ANNONCES.

BAL Le 14 et le 15 mai fête de la Pentecôte, à la grande salle du Moulin, chez BORGUET, à HERSTAL. 937

DIMANCHE ET LUNDI, FETE DE LA PENTECOTE, BAL AU PETIT SANS-SOUCI SUR AVROY. (934)

BAL Dimanche et Lundi, 14 et 15 courant, chez BOULANGER-LEMOINE, A LA GRANDE SALLE A BEINE.

BAL dimanche prochain, chez RASKIN-BIA, au Café des Remparts, derrière le mur des Anglais. 869

CHEZ N. DE POSSON, Marchand-TAILLEUR, RUE GERARDRIE, A LIÈGE,

On y VEND DES CAPOTTES légères très bien CONFECTIONNÉES à 10 fr. jusqu'à 20 fr. id. en VELOURS NOIRS de 30 à 45 fr. id. DRAPS de 30 fr. jusqu'à 70 et HABITS id. PANTALONS de 4 jusqu'à 20 fr.

QUARTIER composé de DEUX PIÈCES à l'étage, à LOUER maison située au commencement du Quai d'Avroy. — S'adresser Quai de la Sauvenière, n° 12 (bis.)

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

DIMANCHE 14 mai, HARMONIE à 4 1/2 heures, et BAL-LOTTAGE de candidats à 5 heures. Le secrétaire, J. L. MOTTARD.

Au Dépôt de Draperie, RUE PONT-DILE, N° 17, ON PEUT SE PROCURER DE CAPOTTES D'ÉTÉ

En prunelle renforcée à 10 et 12 fr. CAPOTES en différentes étoffes d'été, de 15 à 30 id. PANTALONS en coutil à 8 id. GILETS à 6 id. On garantit les étoffes de bonne qualité, et la confection ne laisse rien à désirer. 931

BEAUX TABLEAUX

Chez M. Monseur, RUE DE LA RÉGENCE,

MÉDAILLES ET TABLEAUX EN BRONZE, et garniture en biscuit, chez DUVIVIER, rue Velbruck. BEAU ET FORT CHEVAL pour hirouchette à vendre, au n° 337, rue Vers-Bois. 954

UNE DEMOISELLE pour apprendre le COMMERCE de NOUVEAUTÉS, peut se présenter rue Pont-d'Ile, N° 11. 952

UNE NOURRICE peut se PRÉSENTER au n° 1439, rue SAUCY. 953

UNE FORTE FILLE sachant faire une CUISINE bourgeoise, peut se présenter chez Mme. PICARD, rue de la Régence, n° 912. 946

DES OUVRIERS SERRURIERS peuvent SE PRÉSENTER faubourg St. Gilles, n° 276. 945

A VENDRE QUATRE MEULES DE FOIN extantes sur MARTIN-PRÉ, à Sauwehid, commune d'Embourg. S'adresser à M° VARLET, notaire à Beyne. 942

Au N° 475, rue de la Rose, on peut se procurer des ACTIONS de la GRANDE VENDEDE LA SEIGNEURIE DE EHRENSHAUSEN, dont le tirage aura lieu le 20 mai prochain. 647

A LOUER pour le vingt-quatre Juin prochain, UNE MAISON SITUÉE A LIÈGE, RUE BASSE-SAUVENIÈRE, n° 832. S'adresser rue St. Séverin, n° 53. 950

A LOUER POUR LA St. JEAN, UNE BELLE ET COMMODE MAISON; SISE A LIÈGE, RUE FONDSt. SERVAIS N° 446; S'adresser en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE. 943

A VENDRE AVEC GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT; UNE BELLE MAISON DE COMMERCE En très bon état sise dans une des plus belles rues de la ville de Liège. S'adresser en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, du notaire GILKINET. 935

VENTE D'IMMEUBLES. LUNDI 22 MAI 1837, à 11 heures du matin, il SERA PROCÉDÉ PAR LE MINISTÈRE DE M° DIEUDONNÉ, notaire à VERLAINE, chez RENARD A BODEGNÉE, à la vente aux enchères DE 2 BONNIERS 19 VERGES GRANDES, DE TERRE LABOURABLE, EN CINQ PIÈCES SISES SOUS LES COMMUNES DE VERLAINE ET DE JEHAY BODEGNÉE. Il y a toute sécurité pour acquérir, elles sont libres de charges, et il sera donné des facilités, pour le paiement du prix. 933

VOIR LE SUPPLÉMENT.

AVIS INTERESSANT.

LE SIEUR J. J. DUBOIS,

Exploitant des mines de houille, domicilié à HUY, cédant au désir de ses anciennes pratiques, vient de RECOMMENCER LE COMMERCE DE DRAPS, de toutes qualités et couleurs les plus à la mode; le beau choix qu'il vient de faire lui-même dans les principales fabriques, et les connaissances qu'il possède depuis plus de 30 ans dans cette partie lui font espérer que toutes les personnes qui voudront bien de nouveau lui accorder leur confiance, seront totalement satisfaites, et auront la satisfaction de pouvoir faire leur choix dans un ASSORTIMENT DES PLUS COMPLETS. 888

A LOUER

POUR EN JOUIR PRESTEMENT, UNE BELLE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec cour, remise, écurie, jardin garni d'arbres fruitiers, prairie, clôture et bois d'agrément le tout formant un ensemble de 2 bonniers 15 verges grandes, située à MODAVE, en Condroz, à peu de distance de la grande route. Cette propriété est dans le meilleur état, la situation et les commodités qui s'y trouvent la rend très agréable.

S'adresser pour connaître le prix et les conditions, à Liège, à M. GILMAN, secrétaire de la chambre de commerce, rue St. Jean Baptiste, n° 741, et à Huy, chez M. WERPIN, notaire. 907

A LOUER

POUR ENTRER DE SUITE EN JOUISSANCE,

UNE BELLE ET BONNE MAISON DE CAMPAGNE avec grand jardin, situé à Esneux, sur l'eau d'Ourte. S'adresser à M. DEBEFVE, notaire, rue Sœurs de Hasque, N. 281, à Liège. 886

A LOUER AU FAUBOURG ST-LAURENT, N° 1083;

UN TRÈS BEAU

QUARTIER INDÉPENDANT,
MEUBLÉ OU NON,

Avec remise, écurie, si on le désire, et la jouissance d'un grand jardin.

Au même n° il y a à vendre UN TRÈS BEAU DROSKI TOUT NEUF ET UNE BIROUCHETTE. 516

L'adjudication définitive de la MAISON BATTIE A NEUF, avec environ cinq verges grandes de JARDIN POTAGER, planté d'arbres fruitiers, située à Vottem, et saisie sur les époux SALLE, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-deux mai courant, dix heures du matin. 941

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANTS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste.-Claire, n° 130. 234

MATERIAUX A VENDRE.

Les entrepreneurs de bâtiments, murs de quai ou autres ouvrages de ce genre, qui voudraient acheter du MOELON etc. peuvent s'adresser au receveur des domaines, rue Potierne, n° 751. 883

BELLE VENTE DE FUTAIE.

LE LUNDI 22 MAI COURANT, A UNE HEURE DE RELEVÉE,

On VENDRA publiquement, dans la coupe du bois domanial de Flône, une quantité de

BEAUX CHÊNES EN GRUME

Propres pour scier, à la bâtisse, au charonnage, poutres, vernes, etc., etc.

A CREDIT SOUS BONNE CAUTION.

ET LE VINGT-TROIS MÊME MOIS, A UNE HEURE DE RELEVÉE,

On VENDRA publiquement, à l'ex-abbaye de Flône, environ SEPT MILLE KILOGRAMMES de

PLOMB EN SAUMON

et 7,000 kilog. de fer de fonte

EN TACQUES ET BARREAUX PROVENANT DES ALUNIÈRES. A CRÉDIT.

CROUSSE, notaire. 948

LA VENTE

PRÉCÉDEMMENT ANNONCÉE

D'UN CORPS DE FERME

AVEC JARDIN, PRAIRIES ET TERRES ARABES,

Contenant environ onze bonniers et demi, exploitée par les époux COLLETTE, située à Outre-Cour, commune de BATTICE, aura lieu, sans plus de remise, le jeudi premier juin 1837, dix heures du matin, en l'étude à Liège du notaire KEPPELLE.

Cette belle propriété est avantageusement placée entre José et Herve à un demi quart de lieue de cette ville, les conditions avantageuses à l'acquéreur présentent toute facilité de paiement.

S'adresser, pour en avoir communication, en l'étude du dit notaire, rue St. Hubert, n° 591. 895

VENTE D'UN TERRAIN,

PROPRE A BATIR.

Situé sur la route de Liège à Jupille, commune de Grivegnée.

MERCREDI 7 juin 1837, à trois heures après-midi, la COMMISSION DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE, à ce autorisée, exposera en VENTE aux enchères publiques, au local de ses séances, rue Féronstrée, à Liège,

CINQ PIÈCES DE TERRAIN ET UNE PETITE MAISON,

Le tout contenant 4805 mètres carrés (environ 11 verges grandes), et ne formant qu'un ensemble, faisant partie du Thier ou Trixhe des Mangons, situé en lieu dit Bouhay, commune de Grivegnée, sur la route de Liège à Jupille.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de 7315 francs, par le ministère de M. DUMONT, notaire à Liège, à qui l'on peut s'adresser pour prendre inspection du plan et du cahier des charges. 871

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE mettra, le MERCREDI 21 juin 1837, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances,

EN ADJUDICATION AU RABAIS,

1° Sur simples soumissions cachetées,

La Fourniture des Souliers

ET BOTTINES

NÉCESSAIRES A SES ÉTABLISSEMENTS,

En plusieurs lots différents;

2° Par voie de soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux, la FOURNITURE DE 49,555 KILOGRAMMES (265 FATS) de FOIN, tre. qualité, de la récolte de 1837, en sept lots différents.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut voir, tous les jours, de 9 heures à midi, les cahiers des charges. 940

VENTE

D'UN BEAU MOULIN ET AUTRES BIENS.

Le MARDI 16 MAI 1837, à midi précis, en la maison communale de Dalhem, par devant M. le juge de paix du canton de même nom, ensuite d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Liège, qui commet

M. FLECHET, NOTAIRE A WARSAGE,

on exposera aux enchères publiques,

LES IMMEUBLES SUIVANTS:

Un Moulin à Farine,

DIT : SCHOPHEMER-MOLEN,

A deux roues mues par un cours d'eau qui n'a jamais tari, avec maison d'habitation, écuries, étables, granges, cour, dépendances, 2 jardins, prés, prairies et terres labourables, le tout ne formant qu'une seule exploitation, situé dans la commune de Fouron le Comte, excepté 2 terres qui sont situées dans celle de Warsage, d'une surface totale de 13 hectares 63 ares 40 centiares, exploité à titre de bail authentique par le sieur N. Steenebruggen, meunier à Schophemer, commune de Fouron le Comte.

PLUS UNE BELLE MAISON D'HABITATION avec étables, jardin et dépendances en bas du village, prairies et terres labourables, le tout occupé par les propriétaires, dans ladite commune de Fouron le Comte, contenant 2 hectares 64 ares 6 centiares.

S'adresser audit Notaire FLECHET, à Warsage, pour voir les conditions et avoir de plus amples renseignements. 889

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;
GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur,
UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties,
A VENDRE
Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

BOURSES.

PARIS, LE 11 MAI.

Cinq pour cent.	107 60	Esp. D. diff. s. int.	9 0/0
Trois pour cent.	79 00	Dt. pas. s. int.	5 7/8
Act. de la B. de Fr.	0000 00	Belg. Empr. 1832	104 0/0
Napl. Cert. Falc.	99 50	Banque de Belg.	1420 00
Esp. Ardoin 1831.	24 3/4		

AMSTERDAM, LE 11 MAI.

Holl. Dette active.	99 15/16	Inscr. au gr. livre.	60 0/0
Dito 2 1/2.	52 3/8	Certif. à Amst.	94 1/2
Différée.	1	Pologne. L. fl. 500f.	136 1/4
Billet de change.	23 5/16	Lots de Rd. 50 f.	112 1/4
Syndic. d'amort.	93 0/0	Espagne. E. Ard.	23 1/16
3 1/2.	00 0/0	Dito grad.	00 0/0
Soc. de comm. P.-B.	129 7/8	Dette différ. anc.	0 0/0
nouvelle.	100 1/8	nouv.	0 0/0
Russie, H. et C. 5	103 1/8	passive.	0 0/0
1829, 5	102 1/2	Autriche. Métal. 5.	99 1/4

ANVERS, LE 12 MAI.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	91 3/4	A
Det. différ.	45 0/0	STAT-RO. Lev. 1832.	100 3/8	
Emp. de 48 mill.	400 1/4	à An. 1834.	97 1/4	F
HOLL. Dette active.	00			
Rente remboursab.	97 1/4			F
Autriche. Métal.	103 3/8			A
Lots de fl. 100.	260			A
de fl. 250.	422 0/0			A
de fl. 500.	674 0/0			F
Poloc. Lots fl. 300.	114 1/4			F
fl. 500.	138 1/4			F
BRÉSIL. E. à L. 1834.	85 1/2			F
ESPAG. Emp. 1834.	22 7/8			F
D. diff. 1834.	0 0/0			F
Dit. p. 1834.	0 0/0			F
Dette diff.	7 1/4			F

CHANGES.

Amst., c. jours.	114 0/0 av.
Rotterdam, Idem.	118 0/0 av. A
Paris, Idem.	118 1/2 p. A
2 mois.	314 0/0 p. P
London, p. Estr. c. j.	40 1/2 P
2 mois.	39 1/2 P
Ham. p. 40 Hb. c. j.	35 1/2 P
2 mois.	35 0/0 P
Bruxelles et Gand.	114 1/2 p. P

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 12 MAI 1837.

Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 22 7/8 3/4 5/8 1/2 et reste 22 5/8 argent au comptant. Primes à un mois 24 dont 4 0/0. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 12 MAI.

COURS		ACT. des Hauts-F.		155 0/0	A
Emp. Rotsch.	100 3/8	Act. Charb. Flennu.	125 0/0	A	P
Fin cour.	400 3/8	Act. Banq. fonc.	96 3/4	A	P
1836, 4 1/2.	91 1/4	Act. Ch. H. et W.	100 0/0	A	P
Fin cour.	91 1/4	Act. Ch. Sclessin.	119 0/0	A	P
Dette activ. 2 1/2.	52 0/0	Act. Entr. Indust.	119 0/0	A	P
E. de la ville 1832	99 1/4	Act. Ch. Lev. du F.	113 0/0	A	P
Dette active holl.	52 1/2	Act. S. d'Ougrée.	118 0/0	A	P
Rente domaniale	97 1/2	Act. S. Sars-Lonch.	105 0/0	A	P
BRÉSIL 1834.	85 1/2	Act. Che. de fer.	98	A	P
AUTRICHE. Métal.	103 3/8	Act. S. de Venues.	106 0/0	A	P
ROME. 1832.	100 3/8	Act. bat. à V. Anv.	98 0/0	A	P
NAPLES. Falconnet	91 3/8	Act. S. St. Léona.	106 0/0	A	P
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. Chatelin.	143 1/2	A	P
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. S. Verrieres.	138 0/0	A	P
ESPAG. Ard. 1834.	22 3/4	Act. Ecl. gaz. rés.	96 0/0	A	P
Fin cour.	22 3/4	Act. S. Raffinerie.	116 0/0	A	P
gross. pièces.	00 0/0	Act. Verr. Charl.	113 0/0	A	P
pr. 4 m. d. l.	24	Act. Expl. l'Espér.	112 1/2	A	P
différée 1834.	0 0/0	Act. des Brasseries.	101 0/0	A	P
anc.	0 0/0	Act. Librairie H.	95 0/0	A	P
dette passive.	0 0/0	Act. Typogr. W.	95	A	P
CHANGES.		Act. Fabr. Tapis.	111 0/0	A	P
Amst. et jours.	118	Act. Fabr. de fer.	103 1/2	A	P
Lon. et jours.	12 1/2	Act. Mutual. ind.	106 1/4	A	P
Paris. et jours.	pair	Act. C. de Bruges.	99 1/4	A	P
ACTIONS.		Act. H. F. Monc.	111 1/2	A	P
Act. Société Gén.	733	Act. lib. Méline.	98 0/0	A	P
Act. id. em. Par.	1555 0/0	Act. S. act. réun.	102 5/8	A	P
Act. de la S. de C.	131 0/0	Act. S. de Fleu.	87 0/0	A	P
Act. la B. de B.	138 0/0	Act. Ebénisterie.	400 0/0	A	P
Act. C. Sam. et O.	105 0/0	Act. Librairie Sc.	400 0/0	A	P
		Act. Fab. Pianos.	100 0/0	A	P

VIENNE, LE 3 MAI.

Métalliques, 104 7/8. — Actions de la Banque, 1367 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 12 MAI.

Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, ch. de riz, tabac, coton, indigo et 24 passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 12 MAI.

Café. — La vente publique qui a eu lieu hier pour cause d'avarie s'est faite très-rapidement et à de bons prix. Les 2497 balles Brésil ont été adjugées de 46 1/2 à 49 centimes pour les qualités communes et ordinaires, et de 50 à 55 1/2 centimes pour la bonne et belle marchandise. Les 231 balles St. Domingue ont obtenu de 53 1/2 à 56 c., et les 24 balles Havane de 51 à 54 1/2 centimes, le tout suivant degré d'avarie.

Café. — Les transactions de ce jour se sont bornées à 200 balles Batavia payées 28 1/4 et à quelques petits lots de St. Domingue et Brésil à prix divers, mais qui dénotent plus de fermeté.

Sucre brut. — Quelques nouvelles transactions ont eu lieu aujourd'hui dans cette douceur, savoir: 50 canastres Java à f. 14 1/8; 450 caisses Havane blond à f. 18 pav. étr.; 100 caisses dito à f. 17 3/4, et 115 dito dito belle qualité à f. 19 1/2 pav. nat.

Tabac. — On a cité aujourd'hui les ventes suivantes: 128 boucauds Virginie, qualité bonne ordinaire, et 22 id. Kentucky bonne qualité, à prix inconnus.

Imprimerie de J. B. Nossart, rue du Pot d'Or, n° 622, à Liège.

**AVIS IMPORTANT
POUR LE COMMERCE.**

Messieurs V. Ch. P. DE BORRE et C^e, viennent de former une Association pour l'exploitation et le commerce des Bois, tant indigène qu'étranger; cette association a aussi pour objet l'établissement du sciage et du rabottage du bois, les moulures de toutes espèces et la fabrication de tonneaux, le tout par des procédés mécaniques.

En attendant que l'établissement soit complètement en activité, l'on peut, dès maintenant, obtenir à des prix modérés, l'exécution de toutes demandes qui seraient adressées à ladite Société, soit pour Bois de construction ou Bois sciés. Elle se recommande surtout pour une partie très considérable de planches de chêne de toutes longueurs jusqu'à 22 pieds, qui ont plus de dix années de sciage.

Ladite Société traite à main ferme avec les propriétaires, de l'achat des forêts sur pieds, de même que pour toutes espèces de Bois sciés; elle les reçoit aussi en consignation, et fait à volonté des avances de fonds sur la marchandise consignée, et moyennant une légère commission, dans laquelle est comprise l'emmagasinage. Elle se charge de la faire vendre en hausse publique pour compte des consignataires.

La position de son Chantier, quoiqu'à proximité de la ville, a pour avantage d'être en dehors de l'octroi. S'adresser au susdit établissement, à SCLESSIN, près Liège.

FONDERIE DE CLOCHES

DE JEAN BAPTISTE NICOLAS ET FRANÇOIS ALEXANDRE

GAULARD, FRÈRES,

Maitres fondeurs de cloches, à TONGRES.

Les deux frères Gaulard, ci-dessus, ayant entièrement satisfait toutes les personnes qui jusqu'alors ont bien voulu leur accorder leur confiance, ce qui leur a valu les recommandations les plus honorables, ils se recommandent donc à MM. les curés, bourgmestres et administrateurs d'églises pour la fonte et refonte des cloches; ils garantissent aux personnes qui sur la foi de leur réputation leur accorderaient la préférence, que leurs ouvrages seront toujours exécutés avec le fini et cette précision qui méritent l'attention des connaisseurs.

Ils accordent des facilités pour le paiement. 805

Etude du notaire Dusart.

LE MARDI 16 MAI, à 10 heures, il sera vendu aux enchères, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, devant M. le juge de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont-St-Martin,

UNE MAISON,

SITUÉE AUDIT LIÈGE, RUE GRANDE NASSARUE, n° 1382. S'adresser à M. le juge ou audit notaire pour connaître les conditions. 856

Le MERCREDI 17 mai, à 2 heures, M^e DUSART, notaire vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON

située à Liège,

RUE DERRIÈRE ST-GEORGES, n° 693.

S'adresser audit notaire. 903

LE MERCREDI, 17 mai, à onze heures, M^e DUSART, notaire, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, à Liège,

UNE MAISON,

AVEC JARDIN ET PRAIRIE, SITUÉE A VIVEGNIS.

S'adresser pour connaître les conditions, audit notaire, ou à M. Louis DOSSIN, propriétaire, à Vivegnis. 885

LE JEUDI 18 mai, à dix heures, M^e DUSART, notaire, vendra aux enchères, au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve d'infirmité ni de surenchère,

LES RENTES

DONT LE DÉTAIL SUIT :

Premier lot. — Une de vingt-cinq florins Brabant-Liège, due par J. Henri Nelissen, cultivateur à Fouron-le-Comte.

Deuxième lot. — Une de quinze florins, due par Lambert Drouven, bûcher à Aubel, et autres.

Troisième lot. — Un mouil d'épeautre, dû par Gilles Joseph Lamouille, propriétaire à Verlaine, et quatre setiers d'épeautre, dûs par Otto Dargent et autres, de Flémalle Haute.

Quatrième lot. — Cinq et demi dalers, dûs par Lambert Joseph Renouprez, boulanger à Dalhem, et autres, et trois et demi dalers, dûs par J. Etienne Thomas et autres, de Hermalle-sous-Argenteau.

S'adresser pour voir les titres et connaître les conditions, audit notaire, qui, le même jour, vendra aussi une RENTE de douze florins quatorze sous, due par Jean Henri Braby, cultivateur à Thierresse, commune d'Angleur. 834

Etude du notaire Paque.

MERCREDI 17 de ce mois, à 10 heures, on adjugera définitivement et sans aucune réserve,

EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE PAQUE,

UNE MAISON,

SISE A LIÈGE SUR LE CHAFFOUR,

Cour près de la pompe, N° 532,

SUR LA MISE A PRIX DE 3,500 FRANCS.

ET UNE MAISON, située rue Matrognard, dite Molinet, N° 539, sur la mise à prix de 2,200 francs. 939

MARDI, 16 de ce mois, à 10 heures, le notaire PAQUE vendra publiquement, sans aucune réserve, en son étude, rue Souverain Pont,

UNE MAISON AVEC JARDIN

DE CINQ VERGES GRANDES,

Située en Glain, n° 804, près Liège;

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

Etude du notaire Renoz.

A VENDRE

UNE CRÉANCE DE 6,000 FRANCS.

Produisant intérêt sur pied de cinq p.c. par année, exigible le 25 mai 1844, et parfaitement hypothéquée.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 911

Vente de deux belles maisons.

Lundi 15 mai 1837, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères de

DEUX BELLES MAISONS

CI APRÈS DÉSIGNÉES, savoir :

1^{re} lot. Une MAISON située à Liège, rue devant les Carmes, n° 376, composée de beaux appartemens, vastes salons, deux escaliers, deux cours, remises, écuries, etc.

2^{me} lot. Une GRANDE MAISON située même rue, n° 377, composée de deux appartemens entièrement indépendans, comprenant chacun de beaux et vastes salons, salles à manger, cuisine, grand nombre de chambres à coucher, chacun un escalier, de très belles caves, deux grandes cours, deux écuries dont l'une peut contenir 20 chevaux, deux remises, etc.

Ces deux MAISONS sont bâties avec la plus grande solidité. Elles sont à côté de la nouvelle place et de la nouvelle rue du pont neuf et à proximité du quai de halage.

Dans chacune de ces maisons se trouve une grande citerne à l'eau de pluie.

Il y a toute sécurité pour acquérir : elles sont libres de charges, et il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser à M^e RENOZ, dépositaire des titres de propriété. 865

Etude du notaire Biar.

BELLE VENTE

DE BOIS.

JEUDI 18 MAI 1837, à une heure de relevée, AU

RIVAGE DE CHOCKIER, LE NOTAIRE BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS; SAVOIR :

GROS CHÊNES, HÊTRES, VERNES, POUTRES, bois de fosses, jantes, rais et un ARBRE D'USINE ayant 32 pieds de long sur 22 pouces d'équarrissage. 923

ARGENT COMPTANT.

VENTE D'UNE MAISON NEUVE.

MERCREDI 17 Mai 1837, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, à Liège, à la vente aux enchères D'UNE JOLIE MAISON DE

COMMERCE nouvellement bâtie située audit Liège, rue de Régence, tenant d'un côté au sieur Thonon et de l'autre à Magis, consistant en une boutique, une place derrière un vestibule de dégagement avec caves et office dessous, une petite cour, huit pièces, deux étages dont six à feu avec cheminées en marbre, grenier et chambres de domestiques.

On peut la voir tous les jours s'y adresser.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire. Lequel est chargé de vendre de gré-à-gré une rente de 40 fls. de Liège, constituée à 4 p. et bien hypothéquée, et de placer plusieurs capitaux à l'intérêt de 5 pour cent; 842

Etude du notaire Gilkinet.

A LOUER, pour en jouir au 24 juin prochain,

UN BEAU QUARTIER,

placé au rez de chaussée et dépendant d'une maison sise à Liège, rue HORS-CHATEAU, n° 478.

S'adresser en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, du notaire GILKINET. 855

LE MARDI 23 mai 1837 à dix heures du matin il sera procédé, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau situé rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, à la vente aux enchères publiques des

RENTES ANNUELLES

ET

PERPÉTUELLES, SUIVANTES, SAVOIR :

1^o. UNE DE 177 FRANCS 77 centimes (150 fl. B. L.) échéant le trois avril, au capital de 3555 francs 54 centimes (3000 fl. B. L.) due par Anne Marie Paquot V^e Jean Brassinne, négociante et ses enfans Jean Henri Joseph et Léonard Joseph Brassinne, demeurant à Liège, rue Puits-en-Sock.

2^o. D'UNE DE 118 FRANCS 52 centimes (100 fl. B. L.) échéant le 8 avril, au capital de 2370 fr. 37 centimes (2000 fl. B. L.) due par la dite dame V^e Brassinne et ses enfans.

3^o. D'UNE DE 44 FRANCS 44 centimes (37 florins 10 sous B. L.) partie de plus échéant le 18 novembre, au capital de 888 francs 89 centimes, due par Philippe Collard et Gerard Lambert Collard, demeurant à Saive.

S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, dudit notaire GILKINET. 861

Etude du notaire Bertrand.

A LOUER

POUR ÊTRE OCCUPÉ ACTUELLEMENT,

1^o L'HOTEL DE ST-CLOUD,

Avec jardins, écurie et remise, situé à Chaudfontaine.

2^o PETITE MAISON DE CAMPAGNE, avec jardin entouré de murs garnis d'arbres à fruits, située à Fléron, 5 minutes de la chaussée.

S'adresser à M^e BERTRAND, notaire, à Liège. 844

VENTE

D'UNE

**BELLE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE,
POUR SORTIR D'INDIVISION.**

Les héritiers de feu Vincent RICHALD feront exposer EN VENTE PUBLIQUE, le QUINZE JUIN 1837, à trois heures de relevée, en l'étude et par le ministère du Notaire BOULANGER, la

**BELLE PROPRIÉTÉ,
De Piromboeuf,**

Indivise, située, partie sous les communes de Xhoris et Harzé; canton de Ferrières, province de Liège, et partie sous celle d'Aiwaille, canton de Louvegné, même province, se composant d'un QUARTIER DE MAÎTRE, d'une habitation de fermier, avec cour enfermée, deux granges, écuries, étables, bergeries et jardins potagers, distincts de celui du quartier de maître, etc., etc., le tout couvert en ardoises et servant à l'exploitation de

1^o 49 hectares 26 ares 8 centiares de terres labourables.

2^o 10 hectares 31 ares 34 centiares de prés.

3^o 8 hectares 39 ares 84 centiares de pâtures.

4^o " 37 ares 15 centiares de jardin.

5^o 47 hectares 25 ares 39 centiares de bois taillis, surchargés de belles futaies auxquelles on n'a pas touché depuis nombre d'années, et dans lesquelles se trouvent une grande quantité d'arbres (chênes et hêtres) de 5 jusqu'à 8 et 9 pieds de circonférence, les taillis divisés en douze coupes régulières.

6^o 25 hectares 47 ares 78 centiares de bruyères susceptibles de grandes améliorations, tenant à celles de la commune de Harzé, d'une très grande étendue, sur lesquelles le fermier peut faire paître ses moutons en commun avec ceux des habitans de cette commune.

Le tout ne forme QU'UN ENSEMBLE exempt de toutes servitudes et charges, agréablement situé en un vallon distant de 5 lieues de Liège, autant de Verviers, trois quarts de lieue de la rivière l'Emblève et une lieue de celle de l'Ourthe.

Les accès en sont faciles, et le deviendront bien davantage par la nouvelle route, qui passera à côté.

Cette propriété renferme, une abondante

MINE DE FER DE 1^{re} QUALITÉ,

En pleine exploitation, des sources qui ne tarissent jamais, que l'on peut utiliser très avantageusement. Elles alimentent deux étangs et un abreuvoir.

On peut s'adresser pour connaître les clauses et conditions, en l'étude dudit Notaire BOULANGER, rue Hors Château, N° 448, dépositaire du plan de la propriété, et pour tous autres renseignements, chez M. BULTOT, propriétaire à Harzé, au fermier dudit Piromboeuf et au garde forestier dudit bois.

La maison de commerce

sise à Liège, rue du Pont, n° 900,

N'ayant pas été adjugée lors d'une première mise aux enchères qu'en ont fait faire les co-propriétaires pour sortir d'indivision, devant M. le juge de paix du quartier du Sud de cette ville, le 24 avril dernier,

SERA RÉEXPOSÉE AUX ENCHÈRES, pour être adjugée définitivement le LUNDI 22 mai, à trois heures après-midi, pardevant le même juge de paix, en son bureau, rue Mont-St-Martin, n° 607, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis, aux conditions résultant du cahier de charges dont on peut prendre connaissance en l'étude dudit notaire et au bureau de ladite justice, de paix, où une copie est déposée. 879

CATALOGUE

D'UNE TRÈS BELLE

COLLECTION DE LIVRES.

Théologie, Sermonnaires, Histoire, Jurisprudence, Littérature, Poésie, etc.

Dont la vente publique aura lieu, les 16 et 18 mai 1837, à 2 heures de relevée, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck où le catalogue se distribue de même que chez MM. Polain, à la librairie Ancienne, pied du Pont d'Ile n. 858. 887

VENTE

D'IMMEUBLES

LIBRES DE CHARGES.

LE MARDI 16 MAI 1837,

À UNE HEURE DE RELEVÉE,

Le notaire FRANCKEN, à la résidence de Villers-l'Évêque, exposera en vente aux enchères, au domicile de M. Waseige, bourgmestre à Odeur, les

PIÈCES DE TERRE

DONT LA DESIGNATION SUIT :

PREMIER LOT.

Une pièce de terre contenant 43 ares 59 mètres, située à Thys, au chemin de Lens sur-Geer, tenant du levant à Gilles Happart, du midi à la veuve Wathieu Happart, et du nord à Nicolas Depaive.

DEUXIÈME LOT.

Une pièce de terre contenant 88 ares 18 mètres, située à Thys, en lieu dit Botte-Biet, tenant du levant à ladite veuve Wathieu Happart, du midi à Arnold Moersset, du nord aux enfans Boveroux.

TROISIÈME LOT.

Une pièce de terre contenant 87 ares 18 mètres, sise à Thys, en lieu dit Nomerange, tenant du levant à la cure de Thys, du midi à la veuve Hubert Hendrick, et du couchant aux enfans Englebert Lamarche.

QUATRIÈME LOT.

Enfin une pièce de terre contenant 69 ares 74 mètres, sise à Thys, en lieu dit Slaide, tenant du levant au sieur Louette, du midi à Henri Lahaye, du couchant à Ferdinand Coheur, et du nord aux enfans Englebert Lamarche.

Ces pièces de terre sont exploitées par bail authentique par Henri Lahaye, de Crisnée, à raison de 10 muids. S'adresser audit notaire FRANCKEN, pour connaître les conditions de la vente.

TIRAGE IRRÉVOCABLE LE 20 MAI 1837.

Huit actions,
fr. 120.

Une action,
fr. 20.

Dix-sept actions,
fr. 240.

VENTE PAR ACTIONS

GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN

AVEC SES DÉPENDANCES, EN CARINTHE, ET DU

GRAND HOTEL RENOMMÉ, N. 70,

AVEC SES BEAUX JARDINS, SIS À BADEN, VILLE INFINIMENT RÉPUTÉE PAR SES SOURCES THERMALES.

Ces propriétés sont taxées juridiquement à la valeur

D'UN MILLION 502,857 FL. 57 KR. V. DE V.

Les gains accessoires, de fl. 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000 etc. s'élèvent en tout à la somme

DE QUATRE CENT MILLE FLORINS, V. DE V.

Dans la chance la plus heureuse une simple action peut gagner 5,004 fois.

Le paiement peut s'effectuer en effets sur Bruxelles ou contre mon mandat, après réception des actions.

En s'adressant directement à la maison soussignée, on reçoit les actions, le prospectus, ainsi qu'à son temps les listes de tirage, francs de port.

F. E. FULD,

Banquier et receveur-général à Francfort sur Mein. 494

FAILLITE

DE

GUILLAUME PLUMIER,

CI-DEVANT DISTILLATEUR, A LIÈGE.

Par jugement du 27 avril dernier, dûment enregistré, le tribunal de commerce, séant à Liège, sur le rapport du juge commissaire a fixé aux créanciers en retard un nouveau délai de quinzaine en deans lequel ils sont tenus de faire vérifier leurs créances, ce délai prendra cours à dater de la notification dudit jugement dans la forme prescrite par l'article 512 du Code de Commerce.

En conséquence les syndics provisoires de la faillite, invitent les créanciers en demeure de faire vérifier leurs créances ou tous autres qui pourraient être inconnus, à se présenter mardi 23 mai courant, à deux heures et demie de relevée, au greffe dudit tribunal de commerce, pour être procédé contradictoirement avec eux et en présence de M. le juge commissaire à la vérification de leurs créances; Liège, le 5 mai 1837. 873

SURDITÉ.

(Extrait des journaux de Paris.)

MM. Bain, propriétaire à Vincennes; Carreau père et fils, fabricans de pâtes d'amandes, rue de la Truenderie; Monferrier, bijoutier, rue du Bac, n° 136, traité primitivement par les médecins les plus célèbres de la capitale; Mouilleron-parfumeur, rue de la Seine, n° 42; Gasteing, propriétaire, Bouillac, près Castelnaud-Sarrasin; les uns et les autres atteints de surdité très-ancienne, viennent d'être complètement guéris par l'Huile Acoustique du docteur Mène-Maurice, de Paris.

Lettre de M. Masson, père de M. le sous-préfet de Lectoure (Gers.)

Monsieur le docteur,

J'ai resté sourd de mes deux oreilles au point qu'il y a trois ans, je fus obligé de quitter le barreau; j'ai fait usage de votre Huile acoustique, en suivant exactement votre instruction, j'ai retrouvé le moyen d'entendre. Je remercie Dieu de ce bienfait à l'aide de ce remède.

Signé : MASSON, avocat à Lectoure.

(Voir aussi notre numéro du 31 octobre pour d'autres belles cures.)

Le DÉPOT de l'HUILE ACOUSTIQUE, du docteur Mène-Maurice, est, pour Liège, chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave-d'Ile, n° 38.

M. Mène vient aussi de publier une petite brochure indispensable pour se traiter soi-même, laquelle contient ses découvertes sur la nature et le siège de cette infirmité.

Prix : 1 franc. Elle se distribue à la même adresse.

SIROP PÂTE DE NAFÉ ARABIE

Pectoraux fortifiants et anti-phlogistiques, autorisé par brevet du Roi, un rapport de la faculté de Paris, et 54 certificats des premiers médecins accordés à DE LANGRENI, pour guérir les rhumes, catarrhes, asthmes, toux, coqueluche, enrôchemens, palpitations, et les maladies de poitrine les plus opiniâtres; 1 fr. 25 c. la boîte, 2 fr. la bouteille. Dépôt dans les pharmacies de MM. Étienne, à Verviers; Van West-Uiens, à St. Trond, où l'on trouve le RACAHOUT des ARABES, aliment des personnes faibles, nerveuses, affectées de maladies de l'estomac et des intestins; Ferdinand Froidbise, rue Pont d'Ile, à l'Arbre d'Or, n° 831, à Liège. 469

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES

MINES DE HOUILLE,

FER, PLOMB, CALAMINE,

ET

SCHISTES ALUMINEUX

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE 387 HECTARES 39 ARES,

DÉPENDANS DES

COMMUNES D'OLNE, AYENEUX ET FLÉRON.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 6 mai 1837, sous le n° 1558 du répertoire particulier, le sieur Adam Ernest Charles Kibel et Marie Thérèse Jupsin, son épouse, tous deux domiciliés à Liège, ont demandé la concession des mines de houille, fer, plomb, calamine et schistes alumineux, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de trois cent quatre vingt sept hectares trente neuf ares, dépendans des communes d'Olne, Ayeneux et Fléron, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord, partant du pont de Bonne Haipont par une ligne droite, longue de deux mille neuf cent quatre vingt douze mètres, se terminant à la jonction de la grande route de Liège à Aix-la-Chapelle, avec le chemin de Fléron à la Clef; suivant alors ce dernier chemin vers Nord jusqu'à la rencontre de celui de la Clef à Herve.

Au Nord-Ouest et Nord-Est, prenant alors ce dernier chemin et le continuant jusqu'à sa jonction avec celui des Quatre Chemins, à la chapelle de Lisse; de ce point par une ligne droite, longue de deux mille cinq cent vingt trois mètres, finissant à un angle saillant au Sud-Ouest, formé par le chemin des Carmes, limite de la concession accordée à la mine du Crahay.

Au Sud-Est, suivant ensuite ce dernier chemin vers Sud, jusqu'à la grande route d'Aix-la-Chapelle à Liège; suivant ensuite cette grande route jusqu'à la rencontre du ruisseau de Pansery, à l'endroit dit Fond des Gottes; puis longeant vers Sud le ruisseau de Pansery dans toutes ses sinuosités, jusqu'au pont de Bonne Haipont, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers cinquante centimes par hectare, et se soumettent à les indemniser de telle manière que le législateur jugera à propos de la prescrire.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1830.

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège, Verviers, et des communes rurales d'Olne, Ayeneux et Fléron, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui leur seront parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province, et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 9 mai 1837, où étaient présents :

MM. baron Vandensteen, gouverneur-président; Deffuisse, Seronx, Boussemart, Hubart et F. N. J. Warzee, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier du conseil provincial,
F. N. J. WARZÉE. 936

FLUIDE DE JAVA,

Importé des colonies Hollandaises par GLUXBERG.

Dans un imprimé joint à chaque bouteille, M. GLUXBERG expose prime ainsi au sujet de cette importation :

Plusieurs années d'études et d'expériences faites tant en Europe qu'aux Indes orientales, et principalement aux îles de Java, m'ont appris à bien connaître les divers maladies des cheveux; et le Fluide que je présente a toujours été d'un secours sans exemple aux personnes qui en ont fait usage, et j'en ai moi-même recueilli les heureux résultats assez long-temps pour en connaître toute l'efficacité.

Le Fluide de Java est émollient et nutritif pour la racine des cheveux; son parfum est doux et exquis; il donne à la chevelure une croissance rapide, un moelleux séduisant au toucher, c'est un spécifique souverain pour toutes les maladies auxquelles les cheveux sont sujets; il arrête leur chute et les empêche de pousser avant l'âge marqué par la nature.

Le Fluide de Java se trouve chez GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile, n. 32.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé de 8 pages, signé GLUXBERG, contenant l'exposé de ses précieuses qualités, et la manière d'en faire usage.

La réputation dont il jouit, ayant donné lieu à des contrefaçons, l'inventeur a fait graver ces mots sur chaque bouteille :

Véritable Fluide de Java, inimitable par ses vertus.